



## Litige assurance décès sur un emprunt

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Ma mère est décédée le 26 novembre 2006 à la suite d'un cancer des poumons. A la suite de son décès j ai fait les démarches nécessaires auprès de l'organisme preteur apres duquel elle avait souscrit un pret en janvier 2004. Celui ci s'est alors retourné vers l'assurance. Cette derniere m'a demandé un certain nombre d'elements que je lui ai fourni. Au mois d avril 2007 elle m'a renvoyé un courrier me demandant d agir auprès du médecin traitant pour que celui-ci remplisse un formulaire de l'assurance. Or j'ai appelé le médecin traitant qui m'a dit que l'assurance outrepassait ses droits. J'ai donc donné les coordonnées du medecin directement à l assurance.

Il faut noter également que lors de sa maladie, ma mère avait fait jouer l'assurance invalidité aupres de ce meme assureur et avait donc vu à deux reprises leur medecin conseil.

Aujourd hui, presque deux ans plus tard, je reçois un courrier de la banque me demandant de régler la créance car l'assureur refuse de payer.

Suis je obligé de payer? Vers qui dois je me retourner?

Merci de votre aide

-----  
Par Visiteur

Bonjour.

Non, en l'état actuel des choses, vous n'avez pas l'obligation de payer.

Le mieux serait de faire une expertise médicale afin de voir si le décès de votre mère correspond à un risque qu'elle avait "omis" de signaler à l'assurance.

Ensuite, vous prendrez votre décision.

Personnellement je vous conseille vraiment d'attendre le résultat de l'expertise avant de payer quoi que ce soit.

Bien cordialement.

je reste à votre entière disposition.